

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7174 SÉANCE DU 29 mars 2021

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE PRÊT D'URGENCE AU PROGRAMME DE  
STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (STATION-  
SERVICE EKO ET COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS DE  
WENDAKE)**

**Attendu que** en réponse à la crise de la COVID-19, SOCCA, par le biais de l'Association nationale des sociétés autochtones et de l'aide fournie par le gouvernement du Canada, des mesures sont prises pour s'assurer que les propriétaires d'entreprises autochtones touchés par la COVID-19 aient accès au soutien dont ils ont besoin;

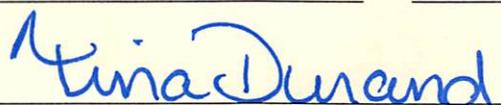
**Attendu que** le Programme de stabilisation des entreprises autochtones (PSEA), administré par la SOCCA, permet d'accéder à une aide maximale de 60 000 \$ par entité, et ce, sous les conditions suivantes;

- Le premier volet, d'une valeur totale de 40 000 \$, est composé d'un prêt sans intérêt de 75 % (30 000 \$) et d'une contribution non-remboursable de 25 % (10 000 \$). Le dit prêt étant sujet à un moratoire complet sur 12 mois et payable à partir du 13<sup>e</sup> mois de sa date de signature;

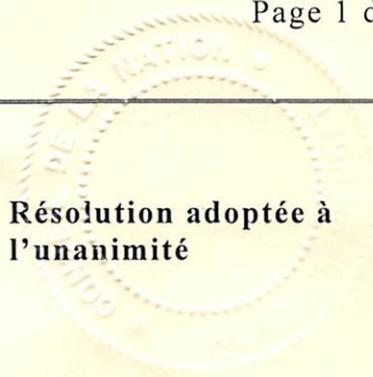
Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7174 SÉANCE DU 29 mars 2021

DEMANDE DE PRÊT D'URGENCE AU PROGRAMME DE  
STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (STATION-  
SERVICE EKO ET COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS DE  
WENDAKE)

- Le deuxième volet, d'une valeur totale 20 000 \$, est composé d'un prêt sans intérêt de 50 % (10 000 \$) et d'une contribution non-remboursable de 50 % (10 000 \$). Le dit prêt étant sujet à un moratoire complet sur 12 mois et payable à partir du 13<sup>e</sup> mois de sa date de signature;

**Attendu que** le Complexe sportif Desjardins Wendake et la Station-Service Eko sont admissibles au programme.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu**:

- **De** mandater monsieur Maxime Picard, directeur du Développement économique et Projets majeurs, à déposer les demandes et documents nécessaires à celles-ci auprès de la SOCCA;
- **De** mandater le Chef René W. Picard et madame Sylvie Bellehumeur, directrice des Finances et de l'Administration à signer les documents pour la mise en place des financements.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021

Résolution adoptée à  
l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND